

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2662
‘Lecture et adoption de l’ordre du jour ’

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’ordre du jour soit accepté et que le point ‘Affaires nouvelles’
reste ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2663
**‘Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance
ordinaire du 14 mai 2015’**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2015 soit
accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil
municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2664
**‘Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses
incompressibles’**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que décrits
sur la liste soient acceptés.

Chèques
Juin 2015

14349	annulé.	
14350	Gabriel Brisson Achat de journaux	125,00 \$
14351	Corporation B.E.S.T. Tournoi des élus	350,00 \$
14352	Corporation Touristique Socio-économique De Longue-Rive (Participation St-Jean)	600,00 \$
14353	Service & Alarme micro (paiement final)	723,48 \$
14354	Ministre des finances (1 ^{er} vers. Sureté)	20 002,00 \$
14355	Service des incendies (2 ^e Vers.)	28 127,00 \$
14356	Gilles Lavoie (Déplacement)	828,30 \$
14357	Gilles Lavoie (Déplacement)	828,30 \$
14358	Société Canadienne des postes	195,90 \$
14359	Air liquide Canada inc.	152,44 \$
14360	Association Forestière (Cotisation ann.)	50,00 \$
14361	Atelier Brisson Gagné inc.	4,59 \$
14362	Biolab Division Thetford (analyses)	405,63 \$
14363	Hélène Bouliane (repas)	34,00 \$
14364	Claudette St-Pierre (fleurs)	821,25 \$
14365	Magasin Coop des 5 Rivières (essence etc)	578,08 \$
14366	Entreprises Card Brassard inc. (ent. Lum)	3 241,80 \$
14367	Équipements sigma inc.	41,51 \$
14368	GCR Centres de pneus	786,43 \$

14369	GE Canada Equipement (sys. Télé)	81,90 \$
14370	Caroline Hovington (Frais déplacement)	40,80 \$
14371	J.M. Rioux enr. (Raccord, réduit)	71,31 \$
14372	Yves Laurencelle (frais dépla.)	121,37 \$
14373	MRC de la Haute-Côte-Nord (Quote-part)	34 127,55 \$
14374	Papeterie du Fleuve	62,17 \$
14375	Papeterie Escoumins (encreur)	14,12 \$
14376	Produits BCM Ltée (union, tuyau, arrêt, etc)	4 111,69 \$
14377	Quincaillerie Tremblay(braquettes)	2,30 \$
14378	Raymond chabot Thornton (Rapport finan)	1 668,96 \$
14379	Récupération Brisson (Fer usager gratte)	574,88 \$
14380	Rénovations J.M.B.R.. inc.	141,06 \$
14381	Sécuor inc. (Télésurveillance)	78,14 \$
14382	Sport inter plus (protection poteau)	436,80 \$
14383	Télécommunications de l'est (entretien)	100,08 \$
14384	Pieces d'auto B. Guy inc. (rouleau, solvant)	150,34 \$
14385	Visa Desjardins (petits outils, acces)	972,93 \$
14386	Corporation touristique Socio-Économique	5 000,00 \$
14387	Gilles Lavoie (Frais de déplacement)	828,50 \$
14388	Donald Perron (Rencontre à Sept-Îles Bergeronnes, sacré-cœur)	430,80 \$
14389	Petite caisse (kiosque d'information)	50,00 \$
14390	Gilles Lavoie (Déplacement)	828,50 \$

TOTAL DES CHÈQUES

107 789,91 \$

Paiement automatique

Juin 2015

1240	Ministre du revenu du Québec	8 592,90 \$
1241	Receveur général	3 827,79 \$
1242	Hydro-Québec	1 090,11 \$
1243	Hydro-Québec	722,22 \$
1244	Hydro-Québec	1 372,65 \$
1245	Hydro-Québec	796,62 \$
1246	Hydro-Québec	57,18 \$
1247	Télus	120,72 \$
1248	Vidéotron	51,49 \$
1249	Bell canada	13,74 \$
1250	Bell Canada	185,09 \$
1251	Hydro-Québec	11 577,35 \$
1252	Hydro-Québec	1 345,75 \$
1253	Hydro-Québec	2 135,16 \$
1254	Vidéotron	51,49 \$
1255	Vidéotron	41,74 \$
1256	Vidéotron	345,23 \$

TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS

32 327,23 \$

Dépôt salaire juin 2015-09-09

Dépôt le 25 juin 2015	9 796,08 \$
Dépôt le 17 juin 2015	166,20 \$
Dépôt le 17 juin 2015	5 827,44 \$
Dépôt le 9 juin 2015	6 155,85 \$
Dépôt le 4 juin 2015	5 490,96 \$

TOTAL DES DÉPÔT SALAIRES 27 436,53 \$

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2665
‘Pacte fiscal / Résolution’**

Considérant que le premier ministre du Québec s’est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire s’est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l’ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l’occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l’augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu’il y a urgence d’agir;

Considérant qu’il est impératif qu’un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

De demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s’y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l’autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l’avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l’allègement de la reddition de comptes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2666
“Éthique et déontologie / Formation”

Considérant que la formation “Le comportement éthique” est obligation pour chacun des élus municipaux.

Considérant que deux élus n’ont pas encore reçu la formation.

Considérant que le coût pour la formation est de 2 800 \$ plus taxes et que la facture sera payée à part égale entre la Municipalité de Longue-Rive et celle de Portneuf-sur-Mer.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que la formation soit donnée à Longue-Rive que le repas soit servi sur place.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2667
“Gentilé”

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le conseil adopte le gentilé français “Longue-Rivois, Longue-rivoise”, attesté depuis 2000, comme dénomination officielle des habitants et habitantes de Longue-Rive.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2668
“Comité touristique et socio-économique de Longue-Rive / Aide financière”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chèque au montant de 5 000 \$ soit émis au nom de la Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2669
“Desjardins / Renouvellement du bail”

Considérant que le bail du local de la caisse des Rivières doit être renouvelé.

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le bail, pour le local de la caisse soit renouvelé pour une durée de 5 ans avec les conditions existantes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2670
“Bâtiment situé au 318 route 138 / Mériscope”

ATTENDU QUE le Mériscope, conformément à ses règlements généraux, a pour objectif de réaliser des activités de recherche scientifique, d'éducation et d'écotourisme dans le milieu marin;

ATTENDU QUE le Mériscope est à la recherche d'une infrastructure adéquate afin de mettre en place son projet de centre de sciences marines;

ATTENDU QUE la Municipalité veut favoriser l'implantation du Mériscope et de ses activités à Longue-Rive;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, veut promouvoir le développement de l'écotourisme et la mise en valeur de ses ressources naturelles;

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis l'ancienne église de Sault-au-Mouton située au 318 de la route 138 dans la municipalité de Longue-Rive dans la perspective d'y développer un centre d'interprétation;

EN CONSIDÉRATION des conditions, engagements et ententes énoncés aux présentes, les Parties s'engagent à ce qui suit:

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire le prêt du bâtiment à titre gratuit à Mériscope.

La Municipalité s'engage à :

- Mettre à disposition le bâtiment dans son intégralité à titre gratuit.
- Permettre au locataire d'aménager un espace clôturé derrière le bâtiment qui servira d'entrepôt pour des équipements (remorques de bateau, conteneur, matériaux de construction) et des véhicules.
- Prendre en charge tous les coûts pour l'entretien du bâtiment tel que l'électricité, les égouts et l'eau jusqu'au moment de l'inauguration du centre d'interprétation.

Article 2 – OBLIGATIONS DU MÉRISCOPE

2.1 CENTRE DE SCIENCES MARINES

Le Mériscope s'engage à:

- Aménager des bureaux, une bibliothèque, un laboratoire, un atelier, une salle d'habillage, une boutique, un bistro, une salle de projection et un centre d'interprétation dans l'église de Sault-au-Mouton, selon un plan d'aménagement qui sera élaboré au

préalable entre les deux Parties.

- Intégrer, en collaboration avec la Municipalité, une exposition portant sur le patrimoine historique (artefacts amérindiens) et naturel (collection d'oiseaux) de Longue-Rive dans le concept pédagogique et le plan d'aménagement du centre d'interprétation.
- Fournir les ameublements et les équipements pour les bureaux, la bibliothèque, le laboratoire, l'atelier, la salle d'habillage, la boutique et la salle de projection.
- Prendre en charge l'entretien ménager de la bâtisse.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2671
‘Ancienne église / Travaux d’installation d’un drain’

Considérant que l'eau entre à des endroits au sous-sol de l'ancienne église.

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour préserver le bâtiment.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. Yves Lizotte s'occupe du dossier d'installation d'un drain autour de l'ancienne église.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2672
‘Programme Semo / Résolution’

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires pour l'engagement d'un journalier sur un programme Semo.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2673
‘Signisinc. / Panneaux’

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de la compagnie Signis Inc. Pour la fabrication des panneaux Bienvenue et les panneaux pictogramme commercial au montant de 21 500 \$ incluant le transport, les poteaux, ancrages et accessoires et excluant les taxes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2674
‘Aménagement paysagé / Plan d’aménagement’

Considérant que la municipalité doit réaliser des travaux d’affichage, afin de localiser son noyau villageois en bordure du nouveau tronçon de la route 138, plus particulièrement aux accès Est et Ouest;

Considérant qu’elle doit également indiquer aux passants les services disponibles à l’intérieur de ce noyau villageois, en implantant une signalisation adéquate aux différents accès;

Considérant que 4 panneaux seront installés sur 4 sites différents;

Considérant que le MTQ a refusé de défrayer le coût de la conception et de la fabrication des panneaux, mais a accepté de défrayer les coûts de l’installation et de l’aménagement paysagé sur les sites concernés jusqu’à concurrence de 65 000 \$;

Considérant que pour ce faire nous aurons besoin de services spécialisés en aménagement paysagé;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

De mandater l’entreprise Paysagiste Foster de Forestville afin de procéder à la réalisation d’un plan d’aménagement complet détaillé pour les quatre (4) sites, incluant le détail des plantations et de produire une estimation des travaux détaillés pour sa réalisation.

L’estimation devra être produite pour chacun des sites de façon séparée et devra inclure au moins deux rencontres de travail, dont une présentation aux membres du conseil municipal avant le dépôt final. Ces documents serviront ensuite à l’appel d’offres si nécessaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2675
‘Carrière et sablière’

Considérant que le conseil municipal n’était pas au courant qu’un certificat de conformité indiquant que l’exploitation d’une carrière ne contrevient pas à la réglementation de la Municipalité avait été émis à Les Entreprises Jacques Dufour inc. en 2007.

Considérant que le conseil municipals’est toujours opposé à l’ouverture de nouvelles carrières à Longue-Rive.

Considérant que la quiétude de la population avoisinante sera perturbée par le bruit et le va et vient régulier.

Considérant que la municipalité construit un quartier résidentiel tout près.

Considérant que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques a donné un permis d’exploitation à Les Entreprises Jacques Dufour inc.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal s'oppose toujours à l'ouverture de cette carrière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2676

“Site de la Rivière Sault-au-Mouton / Participation financière”

Considérant que l'estimé des coûts pour la phase 3 du site de la Rivière Sault-au-Mouton est de 19 981 \$ et que les partenaires sont Municipalité de Longue-Rive, Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord, Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement (à confirmer)

Considérant que les travaux seront les suivants :

➤ Sentiers	2 399 \$
➤ Végétation	3 242 \$
➤ Stationnement	5 930 \$
➤ Affichage	3 460 \$
➤ Déplacements	450 \$

Considérant que la contribution municipale sera :

- Rétrocaveuse ; mise en forme du stationnement et des sentiers, plantation des arbres; mise en forme des sentiers, plantation, pose des affiches, location d'outils

Coûts estimés :	Rétrocaveuse : 5 jours = 425 \$
	Main d'œuvre ; 14 jr/homme = 1 792 \$
	Location d'outils = 700 \$
	Total : 2 917 \$

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Longue-Rive accepte de participer à la phase 3 du site de la Rivière Sault-au-Mouton en fournissant la rétrocaveuse, la main d'œuvre et un montant de 700 \$ pour un total de 2 917 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2677

“Aménagement côtier / Réalisation d'outils de planification”

Attendu que l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

Attendu que les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

Attendu qu'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

Attendu que la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

Attendu que l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

Attendu que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet;

En conséquence,

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Longue-Rive décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2678
“Site de la chute de Sault-au-Mouton / Engagement de la municipalité”

Considérant que le site de la chute de Sault-au-Mouton se veut une attraction majeure de la municipalité ;

Considérant que le tourisme est une avenue intéressante pour le développement économique régional;

Considérant que le site de la chute de Sault-au-Mouton sera prochainement annexé à la route des baleines par Tourisme Côte-Nord;

Considérant que la municipalité de Longue-rive possède déjà de nombreux sites d'intérêts à développer;

Considérant que l'utilisation actuelle du site met en danger la bande riveraine et qu'aucune infrastructure n'est offerte aux utilisateurs;

La municipalité de Longue-Rive s'engage à développer le site de la chute de Sault-au-Mouton et à conserver son libre accès au public. De plus la municipalité s'engage à assurer l'entretien de toutes les infrastructures et leur conformité avec les normes assurant la sécurité des visiteurs.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2679
**“Site de la chute de Sault-au-Mouton / Engagement de la
municipalité”**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Qu’un chapiteau soit loué au montant de 550 \$ plus taxes auprès de
Amusement SC de Forestville dans le cadre de la Fête nationale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 15-06-2680
“Levée de l’assemblée”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que l’assemblée soit levée et est levée à 19 heures 55.

Donald Perron
Maire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière